

Commune de RANSPACH

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 04 mars 2026 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur Jean-Léon TACQUARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14**Nombre de conseillers présents : 08**

M. Jean-Léon TACQUARD	Maire
M. Éric ARNOULD	Adjoint au Maire
Mme Catherine PITROSKY	Adjointe au Maire
Mme Carole BOURRE	Adjointe au Maire
Mme Marie ANSELM	Adjointe au Maire
Mme Céline ALESSANDRELLI	Conseillère Municipale <i>Excusée</i>
M. Laurent COLOMBO	Conseiller Municipal <i>Absent</i>
Mme Simone FEST	Conseillère Municipale <i>Absente</i>
Mme Julie FLAIG	Conseillère Municipale <i>Excusée</i>
M. Grégory GERARD	Conseiller Municipal <i>Procuration à Mme HEMMER</i>
Mme Carol HEMMER	Conseillère Municipale
Mme Christelle KEMPF	Conseillère Municipale
M. Hervé KOEHL	Conseiller Municipal
Mme Christelle PEREIRA	Conseillère Municipale <i>Absente</i>

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Observations éventuelles du PV du CM du 20 janvier 2026

1. Demandes subventions et adhésions 2026

2. Convention terrain communal

3. Convention Contrat Social Multipartite

4. Tarif annexe salle des fêtes

5. Compte-rendu de M. le Maire concernant les décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Divers et communication

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'adjointe au Maire, Madame Catherine PITROSKY, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle sera assistée de Madame Laetitia PELLIER, adjoint administratif.

OBSERVATIONS EVENTUELLES DU PV DU CM DU 20 JANVIER 2026

Le procès-verbal, dont copie conforme a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DEL26-03-04/01 DEMANDES DE SUBVENTIONS et D'ADHESIONS

Nom de l'association	Objectif de l'association	Montant subvention 2025	Montant subvention 2026
Les Amis de la Gendarmerie	Adhésion 2026	100 €	100 €
Musée Serret (Saint-Amarin)	Adhésion 2026	50 €	50 €
Association Adèle de Glaubitz	Financement d'un séjour thérapeutique équestre organisé par l'institut St-André	50 €	50 €
Association TANDEM ADMR (Husseren-Wesserling)	Organisation d'un événement de cohésion sociale	00 €	00 €

Chiens Guides de l'Est	Accompagnement des personnes aveugles et malvoyantes	En 2024 : 100 €	100 €
ANEM	Association nationale des élus de la montagne	207,19 €	222,36 €
Association du Massif Vosgien	Prise en compte de la spécificité de la montagne au sein des politiques publiques	60 €	60 €

Associations de Ranspach	Montant subvention 2025		Montant subvention 2026	
	Part fixe	Bonus	Part fixe	Bonus
Club 4X4 des Vallées Ranspach	250 €	50 €	250 €	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Ranspach	250 €	50 €	250 €	50 €
Chorale Sainte Cécile Ranspach	250 €	50 €	250 €	50 €
Société de Musique Ranspach	250 €	50 €	250 €	50 €
Société de Gymnastique Ranspach	0 €		0 €	
U.N.C. - A.F.N. Ranspach	250 €	50 €	250 €	50 €
Ski-club Markstein-Ranspach	250 €	00 €	250 €	50 €
Amicale des pêcheurs Ranspach	250 €	00 €	250 €	50 €
Amicale des donneurs de sang Ranspach	250 €	50 €	250 €	50 €
Association "Les Musicales du Parc de Wesserling"	250 €	50 €	250 €	50 €
Association "Les Valléesiennes" de Ranspach	0 €		0 €	
Les Amis du Dengelberg	250 €	50 €	250 €	50 €
Le Club Séniors de Ranspach	250 €	50 €	250 €	50 €
Association CADRES	250 €	00 €	250 €	50 €
Les THURTALERS	/	/	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

DEL26-03-04/02 CONVENTION TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres présents, les demandes de deux habitants concernant la mise à disposition de terrains communaux en friche aux abords de leurs propriétés respectives.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une convention pour chacun, sous certaines conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, avec 1 abstention, d'approuver le projet de convention à ces deux demandes

DEL26-03-04/03 CONVENTION CONTRAT SOCIAL MULTIPARTITE « Le 3^{ème} Endroit »

Monsieur le Maire expose le principe de fonctionnement d'un EVS :

L'Espace de Vie Sociale a vocation à renforcer le lien, rompre l'isolement des habitants d'un territoire. Cet espace accueille tous les publics.

C'est un lieu d'animation de la vie sociale qui permet aux habitants d'exprimer, concevoir et réaliser des projets.

Un projet social qui explicite quels sont les besoins d'une population et comment on compte y remédier doit être rédigé.

La CAF soutient financièrement les équipements EVS.

Pour obtenir une appellation EVS, il y a nécessité de portage par une association (Au fil de la Vie) et co-financement par EPCI ou communauté de communes (prêt de local ou location par la commune par exemple).

Ainsi, Monsieur le Maire souhaiterait donner son accord de principe, à la création d'une convention, pour la mise à disposition d'un terrain pour y faire un jardin et de proposer l'utilisation de l'annexe (sous certaines conditions). Un tarif minimum pourra être demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- d'approuver le projet de mettre à disposition l'annexe de la salle des fêtes, ainsi qu'un terrain pour en faire un jardin ;
- de donner son accord de principe pour la création d'une convention.

DEL26-03-04/04 TARIFS DE LOCATION DE L'ANNEXE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs « week-end » ont été votés le 27 mai 2025, mais que suite à plusieurs demandes de location pour une journée, il est nécessaire de voter un tarif « jour ».

Il propose ainsi trois tarifications, pour un **week-end** :

Habitants de Ranspach et associations	200 €
Habitants de la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin et associations	300 €
Hors communauté de communes	450 €

Les locations se feront du vendredi 14h00 au lundi 09h00.

La demande anticipée de l'annexe, le vendredi matin ou lundi après-midi, entrainera également une tarification supplémentaire de 100 €

Il propose ainsi trois tarifications, pour un **jour** :

Habitants de Ranspach et associations	100 €
Habitants de la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin et associations	150 €
Hors communauté de communes	200 €

Les locations se feront du lundi au vendredi (de 7h00 à 18h00).

Une tarification de 100 € par jour supplémentaire, sera appliqué en cas de dépassement des horaires prévus au contrat.

La caution sera fixée à 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'approuver les tarifications telles que présentées ci-dessus

DEL26-03-04/05 COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE CONCERNANT LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

AUCUNE DECISION A EXPOSER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND NOTE de l'absence de décisions et de DIA.

DIVERS et COMMUNICATIONS

A. Information ouverture boutique Pop Corn à Saint-Amarin : Monsieur le Maire présente le mail envoyé par la dirigeante de la boutique. Elle souhaiterait une diffusion de l'information sur le site de la commune.

Une demande de flyer sera faite à celle-ci, pour diffusion de l'info.

B. Présentation budget principal (fonctionnement et investissement) et budget forêt (fonctionnement) : Monsieur le Maire présente au conseil les chiffres prévisionnels pour 2026. Ces budgets sont présentés comme étant « transitoires ».

Le conseil approuve ces propositions à l'unanimité, en sachant qu'ils ne seront votés qu'après les élections et la mise en place de la nouvelle équipe municipale.

C. Brigade Verte – Autorisation d'usage de l'arme longue – Intervention sur gibier blessé : Le conseil approuve cette demande.

D. Demande d'informations pour une salle à louer pour des évènements

Emargement de la feuille de présence

Séance levée à 21h35

La Secrétaire de séance



Madame Catherine PITROSKY